



Présidence : Estonie

543ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 23 avril 2008

Ouverture : 10 heures

Clôture : 10 h 20

2. Présidente : Mme T. Parts

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Décision No 2008-15 du Président des États-Unis d'Amérique sur le droit du Kosovo de recevoir du matériel et des services de défense : Serbie (annexe), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU FCS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL PERMANENT

Présidente

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité est convenu de transmettre au Président du Conseil permanent la lettre de la Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur la recommandation du Forum d'adopter une décision relative à l'ordre du jour et aux modalités d'organisation de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2008 (FSC.DEL/68/08/Rev.2).

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA CONTRIBUTION DU FCS À LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2008

Présidente

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 3/08 (FSC.DEC/3/08) sur la contribution du FCS à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2008 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Onzième Réunion internationale des directeurs de programmes de déminage et de conseillers de l'ONU, tenue à Ljubljana (Slovénie) et Šibenik (Croatie) du 14 au 18 avril 2008* : Croatie
- b) *Publication du rapport national de la République de Biélorussie sur sa politique en matière de contrôles à l'exportation et sur ses exportations d'armements et de matériel militaire en 2007* : Biélorussie
- c) *Question d'organisation* : Luxembourg

4. Prochaine séance :

Mercredi 30 avril 2008 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/549

23 avril 2008

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

543ème séance plénière

FSC Journal No 549, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Madame le Présidente,

Au cours des deux dernières séances plénières du Forum pour la coopération en matière de sécurité (les 9 et 16 avril), certaines délégations ont exprimé leur opinion en ce qui concernait la Décision présidentielle No 2008-15, signée le 19 février 2008 par George W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique, sur la fourniture au Kosovo de matériel et de services de défense.

La République de Serbie considère toujours le Kosovo et la Métochie comme faisant partie intégrante de son territoire, ce que les représentants de nos autorités et notre délégation ont souligné à plusieurs reprises au sein des organes de l'OSCE. Sachant que le FCS a été conçu en premier lieu pour traiter des aspects militaires de la sécurité, nous considérons qu'il est somme toute normal que ce Forum soit également informé de la position de la République de Serbie sur la décision susmentionnée.

Sur cette question, la délégation serbe a fait une déclaration au cours de la 707ème séance du Conseil permanent de l'OSCE le 3 avril 2008 (déclaration qui a été distribuée sous la cote PC.DEL/251/08). L'ensemble du contenu de cette déclaration est toujours valable, et je ne vais pas la répéter. Je souhaite seulement qu'il soit parfaitement clair que tout ce qui ressort du « suivi » de la déclaration unilatérale et illégale d'indépendance du Kosovo, ainsi que de sa reconnaissance, ne peut par définition être autre chose qu'une violation supplémentaire de presque tous les principes et normes internationaux. En outre, le Plan Ahtisaari pour une indépendance supervisée du Kosovo n'ayant jamais été examiné ni accepté par le Conseil de sécurité des Nations Unies, aucune décision fondée sur ce plan ne peut être valable.

Madame la Présidente, chers collègues,

Pour terminer, je dois admettre qu'ayant fait une expérience amère dans le cadre de l'histoire récente, nous n'avons été ni effrayés ni surpris par cette décision.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de cette séance.

Merci, Madame la Présidente.



543ème séance plénière

FSC Journal No 549, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 3/08
CONTRIBUTION DU FCS À LA CONFÉRENCE ANNUELLE
D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2008

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant la Décision No 3 du Conseil ministériel de Porto, dans laquelle le FCS est notamment chargé d'apporter sa contribution à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité,

Décide :

1. De présenter, par l'intermédiaire du Président du FCS, un rapport écrit et oral à la séance d'ouverture de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité ;
2. De proposer au Président en exercice qu'un membre de la Troïka du FCS ou le Directeur du Centre de prévention des conflits coordonne et préside une séance de travail appropriée de la Conférence ;
3. De soumettre au Président en exercice une liste d'éléments politico-militaires qui pourraient servir d'éléments de discussion et de sujets éventuels pour les discours liminaires dans toutes les séances, comme l'ont suggéré des délégations auprès du FCS.